N° Pacage

Je déclare avoir perdu

Nom, prénom ou dénomination sociale :

Direction départementale des territoires Direction départementale des territoires et de la mer

campagne 2026

Aide ovine (AO) · Bordereau de perte



Financé par l'Union européenne

SAP-58228

IMPRIMERIE NATIONALE

IMPORTANT: les explications pour remplir le *Bordereau de perte* sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DDT(M). Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

Si vous estimez que la perte peut bénéficier d'une dérogation pour force majeure ou circonstance naturelle, vous devez compléter cette déclaration par l'envoi d'un courrier à votre DDT(M), où vous formulez votre demande de dérogation et apportez les justifications utiles.

N° Siret

∫ femelle(s) de mon effectif engagé pour les aides ovines.

				-	accident
**	récisez):				
Par ailleurs, je déclare avo	ir remplacé ces pertes par L	brebis et	a	gnelle(s).	
Ce remplacement a été réa	alisé le/	2026			
Commentaires :					
3					2 0 2 6
	ou du représentant légal en ca				
•	par les associés en cas de G/	•	,		a rogal dologalio
IINISTÈRE E L'AGRICULTURE	Directio	n départementale des territ artementale des territoires e	toires	Γ	* * *
T DE LA SOUVERAINETE LIMENTAIRE	C	ampagne 2026			* * *
berté alité aternité A	ide ovine (AO)	-	a locali	cation L	Financé
А	ide dville (AO)	· Dolucicau uc	e iocaii	Sation pa	r l'Union européen
iportant : les explications po	our remplir le <i>Bordereau de l</i> oca	olisation sont détaillées dans la r	notice disponib	e sur telepac ou au	près de la DDT(
NO D	1	N° Siret			
N° Pacage					
•	ation sociale :				
le déclare que mes anima					
		ovines sont susceptibles d'êtr	re localisés au	ı cours de la pério	ode de détention
obligatoire, soit du 3 févrie	er au 13 mai 2026 inclus :	·			
obligatoire, soit du 3 févrie		·			
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m	er au 13 mai 2026 inclus :	ciser la localisation du bâtime	ent (nom de la		
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da	er au 13 mai 2026 inclus : non exploitation. Veuillez préd	ciser la localisation du bâtime	ent (nom de la	a commune) :	
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	er au 13 mai 2026 inclus : non exploitation. Veuillez préd ans le registre parcellaire de m rés dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc	ciser la localisation du bâtime	ent (nom de la 125. ees 2025. Ces	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da	er au 13 mai 2026 inclus : non exploitation. Veuillez préd ans le registre parcellaire de m rés dans le registre parcellaire	ciser la localisation du bâtime na déclaration de surfaces 20 e de ma déclaration de surface	ent (nom de la 125. ees 2025. Ces	a commune) :	ants :
bbligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	er au 13 mai 2026 inclus : non exploitation. Veuillez préd ans le registre parcellaire de m rés dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc	na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surfaces laré ces îlots en 2025 (s'il es	ent (nom de la 125. es 2025. Ces st connu)	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
bbligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	non exploitation. Veuillez précins le registre parcellaire de més dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc Numéro Pacage	na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surfaces laré ces îlots en 2025 (s'il es	ent (nom de la 125. es 2025. Ces st connu)	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	non exploitation. Veuillez prédicts : non exploitation : non exploitat	na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surfaces laré ces îlots en 2025 (s'il es	ent (nom de la 125. es 2025. Ces st connu)	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	non exploitation. Veuillez prédicts : non exploitation : non exploitat	na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surfaces laré ces îlots en 2025 (s'il es	ent (nom de la 125. es 2025. Ces st connu)	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
bbligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclar	non exploitation. Veuillez prédicts : non exploitation : non exploitat	na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surfaces laré ces îlots en 2025 (s'il es	ent (nom de la 125. es 2025. Ces st connu)	a commune) : îlots sont les suiva	ants :
bbligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclare Commune	non exploitation. Veuillez prédens : non exploitation. Veuillez prédens le registre parcellaire de més dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc Numéro Pacage	ciser la localisation du bâtime na déclaration de surfaces 20. è de ma déclaration de surface laré ces îlots en 2025 (s'il es Nom	ent (nom de la	îlots sont les suiva	ants : es précisions lisation
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclare Commune	non exploitation. Veuillez prédicts : non exploitation : non exploitat	ciser la localisation du bâtime na déclaration de surfaces 20. è de ma déclaration de surface laré ces îlots en 2025 (s'il es Nom	ent (nom de la	îlots sont les suiva	ants : es précisions lisation
bbligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclare Commune	non exploitation. Veuillez prédens : non exploitation. Veuillez prédens le registre parcellaire de més dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc Numéro Pacage	ciser la localisation du bâtime na déclaration de surfaces 20. è de ma déclaration de surface laré ces îlots en 2025 (s'il es Nom	ent (nom de la	îlots sont les suiva	ants : es précisions lisation
obligatoire, soit du 3 févrie dans un bâtiment de m sur des îlots figurant da sur des îlots non déclare Commune sur des estives, alpages	non exploitation. Veuillez prédens : non exploitation. Veuillez prédens le registre parcellaire de més dans le registre parcellaire Agriculteur ayant déc Numéro Pacage	ciser la localisation du bâtime na déclaration de surfaces 20. e de ma déclaration de surface laré ces îlots en 2025 (s'il es Nom lez indiquer la dénomination de	ent (nom de la	îlots sont les suiva	ants : es précisions lisation